

AVIS PUBLIC

VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

VILLE DE LA SARRE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, que les immeubles ci-après désignés **seront vendus à l'enchère publique**, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*, à la **salle du conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest, au 11, 5^e Avenue Est, La Sarre, mercredi le 11 juin 2025 à 10 h**, pour satisfaire aux taxes municipales et scolaires impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalité et frais ne soient payés avant la vente (selon les sommes qui seront dues au moment du paiement).

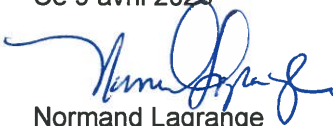
Nom du propriétaire Lot(s) ¹ Adresse	Numéro de matricule	Total dû à la date de cet avis ²
VILLE DE LA SARRE		
PATRICK BÉCHARD Lot 3 541 868 <i>Le tout avec bâtisses et constructions y dessus érigées, circonstances et dépendances, portant le numéro civique 13, avenue Bourget, La Sarre (Québec) J9Z 3P5</i>	2605 17 8077 0 000 0000	6 126,72 \$
THIERRY BÉGIN Lot 3 543 372 <i>Le tout avec bâtisses et constructions y dessus érigées, circonstances et dépendances, portant le numéro civique 77, rue Isabelle, La Sarre (Québec) J9Z 2P8</i>	2705 69 6624 0 000 0000	13 724,07 \$
GAUTHIER GAZ BAR INC. Lot 3 542 385 <i>Le tout avec bâtisses et constructions y dessus érigées, circonstances et dépendances, portant le numéro civique 16, 8^e Avenue Est, La Sarre, province de Québec</i>	2607 50 5389 0 000 0000	45 819,85 \$
KENNETH L. KRAMER Lot 3 543 722 <i>Le tout étant un terrain vacant situé sur le 8^e-et-9^e Rang Est, La Sarre, province de Québec</i>	3011 35 2181 0 000 0000	1 701,98 \$
JOSEPH-ALDÉRIC MAYER Lot 3 544 071 <i>Le tout étant un terrain vacant situé sur la Route 111 Est, La Sarre, province de Québec</i>	2606 73 6346 0 000 0000	794,52 \$
SONIA TRUDEL Lot 3 871 438 <i>Le tout avec bâtisses et constructions y dessus érigées, circonstances et dépendances, portant le numéro civique 21, 5^e Avenue Est, La Sarre (Québec) J9Z 1K7</i>	2607 54 4945 0 000 0000	22 967,51 \$

¹ Tous les lots décrits font partie du cadastre du Québec, circonscription foncière de l'Abitibi.

² Certains frais s'ajouteront et leur paiement devra être effectué pour empêcher la vente. Il en est de même des intérêts et pénalité qui devront être calculés au moment du paiement. L'ensemble de ces taxes, frais et pénalité sera par ailleurs annoncé au moment de la vente.

Pour la liste complète, ou pour plus d'information concernant les modalités lors de la vente, consultez le <https://www.mrcao.qc.ca/fr/vente-pour-non-paiement-de-taxes>.

DONNÉ A LA SARRE
Ce 9 avril 2025



Normand Lagrange
Directeur général
Greffier-trésorier
MRC d'Abitibi-Ouest